
PASTORALE DES DROITS HUMAINS (3)



Au long de ce dernier article relatif au premier Congrès mondial sur la promotion de la pastorale des droits humains, je veux vous faire part des paroles encourageantes et interpellantes que nous a lancées le pape Jean-Paul II.

L'ENGAGEMENT POUR LA JUSTICE

Tandis que s'achevait le congrès, je rendais grâce à Dieu d'avoir eu la chance de participer à cette manifestation visible du travail de l'Église universelle pour la promotion et la défense des droits humains. Encore une fois, les paroles du Saint Père, dans sa lettre apostolique sur le Jubilé de l'An 2000, m'ont paru particulièrement à propos : « On doit même dire que l'engagement pour la justice et pour la paix en un monde comme le nôtre, marqué par tant de conflits et par d'intolérables inégalités sociales et économiques, est un aspect caractéristique de la préparation et de la célébration du Jubilé. » L'ensemble de la CÉCC, tout spécialement notre Commission des affaires sociales, notre Comité des droits humains, les différents comités de Justice, les offices de pastorale sociale, les comités des droits de la personne trouveront en ce premier congrès mondial de la pastorale des droits humains, un lieu de ressourcement, un matériel précieux pour poursuivre ce difficile combat de la justice au nom de notre foi.

LA DIGNITÉ HUMAINE

« Le premier objectif de la pastorale des droits humains, affirme Jean-Paul II, est de faire en sorte que l'acceptation des droits universels dans la "lettre" entraîne la mise en oeuvre concrète de leur "esprit" partout et de la manière la plus efficace, à partir de la vérité sur l'homme, de l'égale dignité de toute personne, homme ou femme, créée à l'image de Dieu et devenue enfant de Dieu dans le Christ. Sur notre planète, toute personne a le droit de connaître la vérité sur l'homme et de pouvoir en vivre, chacun selon son identité personnelle irremplaçable, avec ses dons spirituels, sa créativité intellectuelle et son travail, dans sa famille elle-même sujet particulier de droits et dans la société. Chaque être humain a le droit d'épanouir pleinement les dons qu'il a reçus de Dieu. Par conséquent, tout acte qui bafoue la dignité de l'homme est un acte contraire au dessein de Dieu pour l'homme et pour toute la création. La pastorale des droits humains est en rapport étroit avec la mission de l'Église elle-même dans le monde contemporain. L'Église, en effet, ne peut jamais abandonner l'homme, dont le sort est étroitement et indissolublement lié au Christ. »

SCANDALE DE LA PAUVRETÉ

« Le deuxième objectif de la pastorale des droits humains, poursuit Jean-Paul II, consiste à poser les questions essentielles relatives à la situation de l'homme aujourd'hui et dans l'avenir, avec objectivité, loyauté et sens des responsabilités. À ce sujet, on peut constater que les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les personnes prennent de nos jours une importance particulière. La persistance de la pauvreté extrême qui contraste avec l'opulence d'une partie des populations, dans un monde marqué par de grandes avancées humanistes et scientifiques, constitue un véritable scandale, une de ces situations qui entravent le plus gravement le plein exercice des droits humains à l'heure actuelle. Dans vos activités, vous aurez certainement constaté presque chaque jour les effets qu'entraînent la pauvreté, la faim, ou l'impossibilité

d'accéder aux services les plus élémentaires, sur la vie des personnes et sur la lutte pour leur propre subsistance et celle de leurs proches. »

DROIT AU TRAVAIL

« Trop fréquemment, les personnes les plus pauvres, à cause de la précarité de leur situation, deviennent les victimes les plus sérieusement touchées par les crises économiques qui affectent les pays en voie de développement. La prospérité économique est d'abord le fruit du travail humain, d'un travail honnête et souvent pénible. La nouvelle architecture de l'économie à l'échelle mondiale doit reposer sur les fondations de la dignité et des droits de la personne, surtout le droit au travail et la protection du travailleur. Cela requiert aujourd'hui une attention renouvelée aux droits sociaux et économiques dans le cadre général des droits humains qui sont indivisibles. »

CULTURE DES DROITS HUMAINS

« Dans la pastorale des droits humains, la dimension éducative prend aujourd'hui une importance particulière. L'éducation au respect des droits de l'homme entraînera naturellement la création d'une vraie culture des droits humains, nécessaire pour que fonctionne l'état de droit et pour que la société internationale soit réellement fondée sur le respect du droit. Le respect total des droits humains pourra être intégré dans chacune des cultures. Les droits de l'homme sont, par nature, universels, car ils ont pour source l'égale dignité de toute personne. »

DIMENSION SPIRITUELLE

« La pastorale des droits humains, de par sa nature même, doit s'attacher particulièrement à la dimension spirituelle et transcendante de la personne, surtout dans le contexte actuel où se manifeste la tendance à réduire la personne à une seule de ses dimensions, la dimension économique, et à considérer le développement avant tout en termes économiques. De la réflexion sur la dimension transcendante de la personne découle l'obligation de protéger et de promouvoir le droit à la liberté de religion. Ce Congrès pastoral me donne l'occasion d'exprimer ma solidarité et mon soutien dans la prière à l'égard de tous ceux qui, aujourd'hui encore dans le monde, ne peuvent exercer pleinement et librement ce droit, personnellement et en tant que communauté. Aux responsables des nations s'adresse mon appel pressant et renouvelé à garantir la réalisation concrète de ce droit pour tous leurs citoyens. Chez les croyants, les pouvoirs publics trouveront des hommes et des femmes de paix, désireux de collaborer avec tous en vue d'édifier une société plus juste et plus pacifique. » Bonne Semaine!

+ François Thibodeau ym

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (09 septembre 1998)